



TRANSFERT
Environnement et Société

COMITÉ DE VIGILANCE
LIEU D'ENFOUISSEMENT DE SAINTE-SOPHIE

Compte rendu de réunion
21 septembre 2023

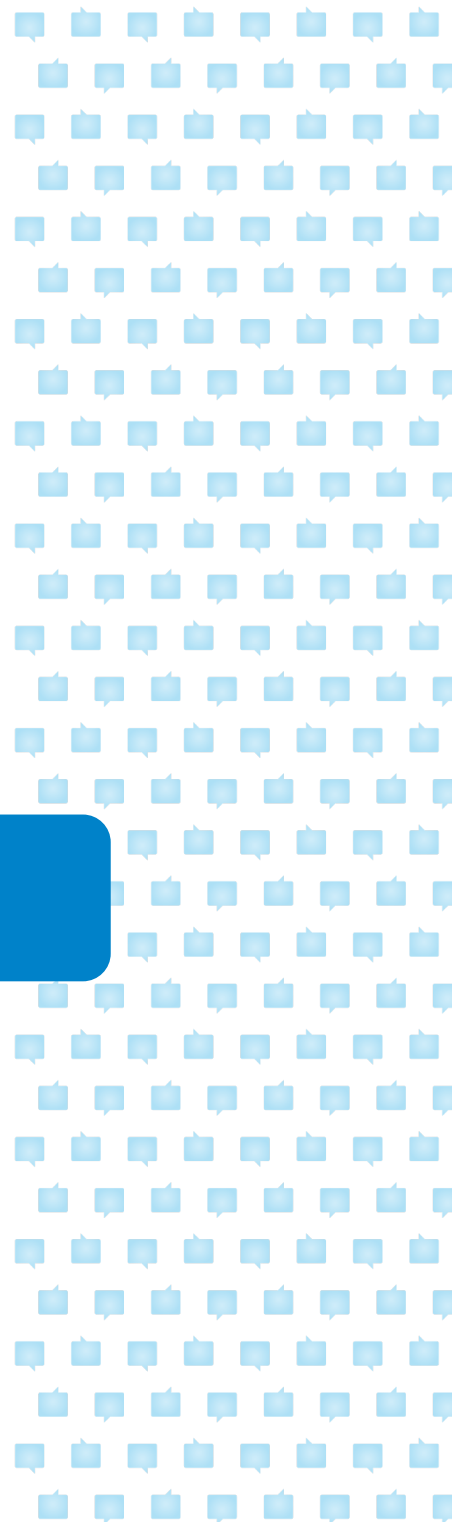


TABLE DES MATIÈRES

1.	Accueil des membres.....	1
2.	Adoption de l'ordre du jour.....	1
3.	Validation du dernier compte rendu.....	1
4.	Publication dans le journal Le Contact.....	1
5.	Actions de suivi.....	2
5.1	Revenir au comité sur la proportion du site exploité par rapport à la superficie totale du site	2
5.2	Faire une annonce dans le journal le contact pour inciter la population à pourvoir les postes vacants.....	2
5.3	Revenir sur l'impact de la génération d'eau par l'usine de biométhanisation sur la capacité de l'usine de traitement de l'eau.....	2
6.	Performance environnementale.....	3
6.1	Biogaz.....	3
6.2	GES.....	6
7.	Énergir.....	7
8.	Travaux conduite Énergir.....	7
9.	Travaux en cours (Ajout).....	8
9.1	Travaux usine GNR.....	8
9.2	Travaux usine de biométhanisation.....	9
9.3	Écocentre (Ajout).....	9
9.4	Travaux cellules (Ajout).....	10
9.5	Déplacement de la balance (Ajout).....	12
10.	Registre des plaintes.....	14
11.	Divers et prochaines réunions.....	14



LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1 Liste des présences
- Annexe 2 Ordre du jour
- Annexe 3 Présentation PowerPoint

Les annexes sont présentées dans un document joint.



1. ACCUEIL DES MEMBRES

M. Marc-André Desnoyers, directeur des opérations au LET de Sainte-Sophie, souhaite la bienvenue aux membres à cette troisième rencontre du Comité de vigilance en 2023. Puis, il présente un nouveau membre au Comité, M. Pascal Dubé, Chef de division matières résiduelles pour la Ville de Saint-Jérôme. Puis, un tour de table est fait pour se présenter au nouveau membre.

La liste des présences figure à l'annexe 1.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Alex Craft, animateur de la rencontre, présente l'ordre du jour pour son adoption.

L'ordre du jour est adopté et figure à l'annexe 2.

3. VALIDATION DU DERNIER COMPTE RENDU

M. Craft demande si le Comité valide le compte rendu de la dernière rencontre.

Un membre du Comité précise que la liste de présences contenue dans les annexes est celle de la précédente rencontre. Aussi, il explique que le fichier du compte rendu ne s'ouvre pas correctement.

M. Desnoyers confirme que les annexes seront corrigées et envoyées avec le compte rendu. Un délai de deux semaines sera donné pour les approuver.

Action de suivi :

- Apporter les correctifs à la liste des présences du compte rendu de T2-2023.

4. PUBLICATION DANS LE JOURNAL LE CONTACT

M. Desnoyers indique que conformément à la procédure habituelle, un résumé de la dernière réunion, validé par la présidente du Comité, a été publié dans le journal *Le Contact de chez nous*. Il précise que la publication incluait une note d'information que le Comité a des sièges à combler, mais personne ne s'est manifesté.

Un membre du Comité précise que les termes utilisés dans la publication du journal peuvent être parfois très techniques pour les personnes qui ne sont pas familières avec les opérations.

Action de suivi :

- S'assurer de bien vulgariser les termes utilisés dans la publication du Journal Le Contact.

5. ACTIONS DE SUIVI

5.1 REVENIR AU COMITÉ SUR LA PROPORTION DU SITE EXPLOITÉ PAR RAPPORT À LA SUPERFICIE TOTALE DU SITE

M. Desnoyers précise que la zone en exploitation, c'est-à-dire qui est une zone ouverte dont le recouvrement final n'a pas été complété, est d'une superficie d'environ 3,5 ha. La superficie totale de la propriété est de 280 ha, ce qui représente 12% d'exploitation.

5.2 FAIRE UNE ANNONCE DANS LE JOURNAL LE CONTACT POUR INCITER LA POPULATION À POURVOIR LES POSTES VACANTS

Ce point a été traité en point 4 sur la publication du journal *Le Contact*.

5.3 REVENIR SUR L'IMPACT DE LA GÉNÉRATION D'EAU PAR L'USINE DE BIOMÉTHANISATION SUR LA CAPACITÉ DE L'USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU

M. Desnoyers explique que lorsque le plan de l'usine de biométhanisation sera plus avancé dans un an, ce suivi sera abordé puisque WM aura une meilleure idée de l'impact de la génération d'eau de cette dernière sur la capacité de l'usine de traitement.

M. Craft ajoute que, d'autres suivis sont aussi reportés jusqu'à ce que plus d'information soit disponible, notamment la tenue potentielle d'une porte ouverte.

Sur ce sujet, M. Desnoyers précise qu'il est plus pertinent de tenir la porte ouverte lorsque les projets comme l'usine de gaz naturel renouvelable (GNR) seront prêts, soit en 2025. D'ici là, s'il y a des demandes de visites pour des plus petits groupes, les membres peuvent partager ses coordonnées pour qu'ils puissent être mis en contact.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que la porte ouverte qui aurait lieu en 2025 serait organisée conjointement avec la visite de site du Comité comme ce fut le cas il y a quelques années ?</i>	M. Desnoyers explique que la porte ouverte est une visite ouverte à tous. Il faudra cibler une tranche horaire en journée qui est opportune.
<i>Est-ce que la porte ouverte serait un samedi ?</i>	M. Desnoyers confirme que c'est très probable.
<i>Une porte ouverte est toujours appréciée des gens. De plus, c'est une excellente idée de la coordonner avec la réalisation des nouveaux projets.</i>	M. Desnoyers ajoute que des visites de site pourraient néanmoins être organisées pour des groupes. M. Craft ajoute que les membres pourraient décider s'ils veulent faire la visite comme simple citoyen ou contribuer à la présentation du Comité.

6. PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

6.1 BIOGAZ

M. Desnoyers rappelle que les biogaz sont générés par la décomposition des matières organiques enfouies. Au site de Sainte-Sophie, ils sont captés, puis valorisés ou brûlés depuis 1997, alors que le règlement provincial ne l'exige que depuis 2009.

Il existe deux types de conduits soit les puits verticaux et les tranchées horizontales. Les conduits horizontaux sont installés au fur et à mesure dans la masse de déchets afin de capter les biogaz dès le début. Les puits verticaux sont forés à des endroits stratégiques préétablis dans le plan de conception une fois les cellules fermées.

Il explique que chaque puits, ayant une performance propre, est calibré pour s'assurer du bon dosage de méthane et d'avoir le moins d'oxygène possible.

À l'heure actuelle, le site présente 210 puits verticaux, 65 tranchées horizontales pour 9200 pieds cubes d'aspiration. Une équipe de trois techniciens s'occupent de la gestion des biogaz.

Les données de captage, de valorisation et d'élimination du biogaz en 2023 sont présentées. M. Desnoyers rappelle qu'environ 40 % des biogaz captés sont envoyés vers l'usine de pâtes et papier Rolland, tandis que le surplus est brûlé par les torchères.

Il explique que, depuis 2019, des gabions sont utilisés dans les cellules pour asseoir les puits verticaux afin de faciliter leur drainage et augmenter l'aspiration des biogaz. Il s'agit de gros cubes de pierres de trois mètres sur trois mètres installés dans la cellule avant d'enfouir

les déchets. Ils sont référencés ce qui permet d'installer les puits verticaux avec précision lorsque le recouvrement final est complété.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que les quantités de biogaz produites sont en augmentation ou en diminution ?</i>	M. Desnoyers explique qu'elles sont stables, car si les nouvelles cellules produisent beaucoup de biogaz, les anciennes cellules en produisent moins ce qui se balance.
<i>Est-ce que la nouvelle usine de GNR avec Énergir valorisera l'ensemble du biogaz produit ?</i>	M. Desnoyers confirme qu'elle valorisera la totalité des biogaz produits. Les ententes ont été balisées selon les données présentées.
<i>Si les données futures de génération devaient être différentes que celles anticipées, est-ce que cela serait problématique ?</i>	M. Desnoyers répond que non.
<i>Est-ce que la diminution des matières organiques à la suite de l'instauration du bac brun implique une diminution des déchets reçus au site et donc des biogaz générés ?</i>	M. Desnoyers explique que l'impact de cette diminution prendra plusieurs années à se faire ressentir. Il est encore trop tôt pour en calculer l'impact dans les matrices de calcul.
<i>Quel est l'impact de l'accroissement de la population sur la production de déchets ?</i>	<p>M. Desnoyers répond que l'augmentation de la population augmente le nombre de déchets, mais qu'il y a aussi une diminution de la production de déchets par personne.</p> <p>M. Craft précise que WM partage les données contenues dans le bilan des matières résiduelles réalisé périodiquement par RECYC-QUÉBEC.</p> <p>M. Desnoyers ajoute que WM participe à ces études en fournissant l'accès à leurs équipes. Notamment, des informations sont fournies quant à ce qui est trouvé dans les déchets et aide à établir le calcul de proportion de matières recyclables contenues dans les déchets. Le rapport est fait aux deux ans.</p>
<i>Quelle est la méthode utilisée pour vérifier ce que les déchets peuvent contenir ?</i>	M. Desnoyers explique que des personnes désignées viennent au site et effectuent une caractérisation des matières résiduelles. Des camions sont ainsi ciblés préalablement et leur cargaison est vidée pour permettre d'échantillonner les matières présentes.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Qu'est-ce qui peut expliquer que les lixiviats sentent davantage aujourd'hui ?</i>	<p>M. Desnoyers explique que c'est une journée exceptionnelle, car les conditions météorologiques actuelles, notamment le grand écart de température dans une même journée, contribuent à une situation particulière.</p> <p>Il ajoute que l'objectif est d'empêcher les odeurs de sortir du site. Donc, aussitôt qu'une odeur est perceptible, une intervention est faite pour vérifier la cause et l'action à entreprendre.</p> <p>Mme Caillaud précise que les employés sont formés pour reconnaître ces situations et les signaler.</p>
<i>Est-ce que ces vérifications de bonnes pratiques pourraient devenir des obligations ?</i>	M. Desnoyers affirme que c'est difficile de dire quelle sera la réglementation dans plusieurs années. Pour WM, le processus fait partie des meilleures pratiques instaurées et rendues possibles par les technologies développées.
<i>Est-ce que les gabions permettent à l'eau de percoler ?</i>	M. Desnoyers explique que les pierres des gabions créent des chemins préférentiels pour l'eau qui, par gravité, tombent dans le fond de la cellule tandis que le biogaz circule par le puits vertical de 36 pouces de diamètre, permettant une séparation efficace des deux.

Suivi environnemental

Mme Caillaud explique que, pour réaliser les échantillonnages pour le suivi environnemental, un technicien sillonne le site à pied pour obtenir les données qui ne doivent pas dépasser un seuil de 500 ppm. Ces relevés sont faits une fois par année sur les secteurs qui n'ont pas présenté de dépassement pendant trois années consécutives. Pour les autres secteurs, les relevés se font trois fois par année. Un rapport est envoyé au ministère à chaque relevé de données. Les mesures sont prises à 15 cm du sol. Les résultats indiquent qu'il n'y a eu aucun dépassement ce printemps et cet été.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que les résultats en rose sur la carte témoignent de dépassements ?</i>	Mme Caillaud précise que la couleur rose représente des concentrations entre 100 et 500 ppm. Ils sont donc inférieurs à la limite de 500 ppm. Néanmoins, ils sont pertinents à vérifier. Dans ce cas-ci, comme ils sont seuls et plus près de la limite de 100 ppm, aucune problématique n'a été détectée.
<i>Est-ce que des relevés sont également pris où les nouveaux puits sont aménagés ?</i>	Mme Caillaud confirme que dans les points de pénétrations (comme les puits), il y a des relevés.

6.2 GES

Mme Caillaud présente le bilan mis à jour des émissions de gaz à effets de serre (GES). Elle précise qu'une des conditions du précédent certificat d'autorisation (CA) nécessite la valorisation de 100% du biogaz pour diminuer notamment les GES, ce qui explique le projet d'usine de GNR.

Elle explique que deux cadres existent pour le calcul des émissions soit le cadre fédéral et provincial. Les données présentées sont celles du cadre provincial du Québec puisque le comité s'intéresse au classement réalisé par le Journal de Montréal. Pour permettre les comparatifs, tout ce qui est produit à l'environnement est converti en leur équivalent en CO₂. De plus, les données en question sont théoriques, c'est-à-dire basées sur des calculs d'estimations et non réelles. L'exigence de calcul du bilan de GES ne s'applique qu'à ceux qui émettent plus de 10 000 tonnes de GES par an. Pendant longtemps, les méthodes de calculs utilisés entre le Québec et le Canada étaient différentes (unités de méthane ne valait pas la même chose en CO₂). Elle précise que les émanations des camions ne sont comptabilisées que durant leur présence au site. Celles lors de leur déplacement jusqu'au site ne sont pas comptabilisées dans le total du site de WM.

Le projet GNR vers Énergir permettra en moyenne une substitution de 137 000 tonnes de CO₂.

Mme Caillaud explique que les opérations sont pensées pour minimiser la génération de GES. C'est pourquoi un maximum de deux superficies est ouvert à la fois. L'ouverture d'une cellule implique la fermeture d'une autre pour toujours minimiser la superficie ouverte.

M. Desnoyers précise que le minimum de superficie ouverte est souhaitable, car c'est un bénéfice énorme pour les opérations. WM prend très à cœur la diminution de son bilan de GES et entreprend plusieurs actions avec des investissements significatifs à cet effet.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Puisque l'usine de GNR permet de répondre à une condition du CA, si le projet de conduite de gaz essuyait un refus par le Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE), est-ce que cela serait problématique ?</i>	M. Desnoyers répond qu'une solution alternative devrait être trouvée rapidement si cela se produisait.
<i>Est-ce dire qu'une période serait donnée par le ministère pour trouver une nouvelle solution ?</i>	M. Desnoyers confirme que ce sera probablement le cas. Mme Caillaud précise que le CA pour construire l'usine de GNR a été octroyé. L'enjeu soumis au BAPE est le tracé de la conduite. M. Desnoyers ajoute qu'en cas de refus, l'enjeu serait de déplacer la conduite qui relierait l'usine de GNR jusqu'au réseau d'Énergir.
<i>Bien que la construction de l'usine de GNR soit une autorisation distincte de la construction de la conduite de GNR, comme il n'existe qu'une seule méthode de transport du GNR, les deux sont étroitement liés ?</i>	M. Desnoyers confirme que c'est le cas.

7. ÉNERGIR

M. Desnoyers précise n'avoir aucun développement à discuter.

8. TRAVAUX CONDUITE ÉNERGIR

M. Desnoyers souligne que le BAPE tiendra une séance d'information le 3 octobre en vue du dépôt de l'étude d'impact environnementale. Si des audiences ont lieu, elles sont prévues pour décembre. Si le projet est approuvé, le décret serait prévu pour juin 2024 ce qui permettrait de commencer les travaux à l'été 2024.

Il ajoute qu'une demande a été faite à Énergir pour qu'un de leur représentant soit présent à une des rencontres du Comité, possiblement la prochaine pour parler du projet. Énergir s'est dit ouvert à l'idée.

M. Craft précise que des vidéos des séances d'information sont toujours rendues publiques par le BAPE pour les personnes qui n'ont pu être présentes.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Quelle est la partie de la conduite de GNR qui est touchée par le BAPE ?</i>	M. Desnoyers explique que c'est la conduite, dès la sortie de l'usine de GNR et jusqu'à la connexion au réseau d'Énergir. Donc, même la partie de la conduite sur le site de WM est touchée par le BAPE.
<i>Quel est le tracé choisi par Énergir ?</i>	M. Desnoyers répond que la conduite suivrait le long de la première rue et la berme jusqu'à la limite du site. Pour la partie du tracé en dehors de la propriété de WM, ce dernier n'est pas informé du choix d'Énergir.
<i>Est-ce qu'il serait possible qu'une carte du tracé soit présentée ?</i>	Un membre du Comité fait remarquer que le tracé est déjà disponible sur le site du BAPE. M. Desnoyers ajoute que le tracé pourra être présenté lors de la visite du représentant d'Énergir.

9. TRAVAUX EN COURS (AJOUT)

9.1 TRAVAUX USINE GNR

M. Jasveer Gooljar, ingénieur de projet pour WM, explique que l'emplacement choisi pour l'usine de GNR est situé juste à côté de la balance. La zone de travaux est déjà clôturée. Les pieux seront installés en octobre. La fin des travaux, réalisés par l'entrepreneur Malo Bernard inc., est prévue pour septembre 2024. La production de GNR moyenne annuelle projetée est de 80 millions de mètres cubes soit l'équivalent de 81 MW.

M. Desnoyers ajoute que le pieutage sera complété avant que le sol ne gèle. Même si c'est fait dans les heures régulières de travaux, un avis de nuisance sera émis, car un total de 200 pieux seront installés.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que la construction de l'usine de GNR sera en continu ou est-ce qu'une pause est prévue l'hiver ?</i>	M. Gooljar confirme que ce sera en continu.
<i>Est-ce que les travaux seront réalisés pendant les heures normales, soit du lundi au vendredi ?</i>	M. Desnoyers confirme que oui.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que des opérations de dynamitage sont prévues dans la construction ?</i>	M. Desnoyers répond que non et seules des opérations de pieutage sont prévues. Le plancher de l'usine sera au niveau du terrain.
<i>Est-ce que des nuisances potentielles sont anticipées pendant la construction, hormis ceux de pieutage ?</i>	M. Desnoyers confirme que non.

9.2 TRAVAUX USINE DE BIOMÉTHANISATION

M. Desnoyers précise n'avoir aucune nouvelle information en lien avec ce suivi.

9.3 ÉCOCENTRE (AJOUT)

M. Gooljar explique que l'écocentre et le poste de citoyen ont dû être relocalisés près de la torchère pour permettre le début de construction de l'usine de GNR. Une structure en blocs de béton a été installée pour créer une élévation uniforme à l'écocentre, facilitant le dépôt des déchets.

M. Desnoyers ajoute que l'endroit choisi devait être initialement temporaire, mais l'aménagement qui a été fait possède de nombreux avantages. Ainsi, il pourrait servir d'aménagement permanent.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que le nouvel aménagement de l'écocentre deviendra permanent ?</i>	M. Desnoyers répond que c'est un aménagement temporaire qui pourra servir de nombreuses années si cela est nécessaire.
<i>Qu'en est-il de la localisation potentielle près de la 1^{re} rue qui avait été précédemment présentée au Comité ?</i>	M. Desnoyers explique que cela demeure une possibilité à laquelle la Ville et WM sont favorables, mais qui comporte de nombreuses difficultés en raison notamment du changement de zonage nécessaire.
<i>Est-ce que le nouvel aménagement temporaire comporte des améliorations par rapport à l'ancien écocentre ?</i>	M. Desnoyers répond que l'objectif est de le rendre plus accessible. Il admet que, pour les habitants moins habitués, s'y rendre nécessite de se faufiler à travers les balances, mais cela est temporaire, ces dernières devant être déplacées à leur nouvel emplacement. Une fois les travaux terminés, l'écocentre aura un visuel très naturel. Les employés de l'écocentre se disent très satisfaits du nouvel aménagement.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce qu'un dénivelé a été prévu dans la conception pour faciliter le déchargement ?</i>	M. Desnoyers confirme que la surface de béton installée contient effectivement un dénivelé pour permettre aux camions et voitures de décharger facilement dans les conteneurs prévus.
<i>Combien de conteneurs seront installés ?</i>	M. Desnoyers précise que l'écocentre du site est un satellite de celui de Saint-Jérôme et, en conséquence, il n'y aura que quatre conteneurs.
<i>Quels types de matériaux seront acceptés dans chacun des conteneurs ?</i>	M. Desnoyers répond que les conteneurs sont principalement pour les déchets, mais l'écocentre peut normalement accueillir peinture...etc.
<i>Est-ce qu'il y aura un conteneur pour le bois ?</i>	M. Desnoyers confirme qu'un conteneur est prévu pour les matériaux de construction et démolition.

9.4 TRAVAUX CELLULES (AJOUT)

M. Gooljar explique que des clôtures de saules produites par Ramo ont été installées tout le long de la 1^{re} rue. Les plantations de saules permettent la réduction du traitement des eaux et des gaz à effets de serre. En plus, elles peuvent être valorisées lorsqu'utilisées comme clôture.

M. Desnoyers ajoute que des boutures de vigne seront également installées le long de l'écran de saule.

M. Jonathan Forget, chargé de projet en construction pour WM, explique les différentes couches et membranes installées en fond de cellules (Voir schéma)

M. Forget explique que les géomembranes en HDPE haute densité doivent être soudées ensemble, ce qui demande un temps sec. Ceci a été un enjeu cet été, car avec le temps humide, des opérations de séchage et nettoyage ont dû être réalisées pour effectuer la soudure convenablement. Une fois la soudure effectuée, des échantillons de cette dernière sont pris tous les 300 mètres linéaires pour un contrôle-qualité.

M. Forget précise que la membrane de la nouvelle cellule est soudée avec celle de l'ancienne cellule sur laquelle les déchets viennent s'accoter.

M. Desnoyers ajoute que l'étanchéité entre les cellules est assurée, car la clé d'encrage demeure accessible jusqu'à ce qu'une nouvelle cellule soit aménagée ce qui permet de la rejoindre avec une autre membrane pour en assurer l'étanchéité.

M. Forget poursuit que des gabions sont ensuite installés à des endroits stratégiques. En effet, dans la conception, leur emplacement est prédéterminé par des ingénieurs. Le forage se fait directement vis-à-vis le gabion. Aussitôt que de l'eau ou du lixiviat coule dans la cellule, la surélévation causée par le gabion permet d'aspirer le biogaz tandis que l'eau percole jusque dans le fond. Sans ce gabion, l'eau et le biogaz auraient été aspirés tous les deux. Les puits verticaux, forés avec précision en raison de la géolocalisation des gabions,

sont installés afin que puisse être aspiré tout le biogaz produit. Pour la nouvelle cellule (cellule 2 de la phase 6), 23 gabions ont été installés.

Il explique qu'une fois le fond de la cellule aménagée, un petit sentier est créé pour permettre aux camions d'y accéder. Une fois complétée, la cellule est prête à recevoir ses premiers déchets.

M. Desnoyers ajoute que le calendrier des travaux prévoit que la cellule 2 de la phase 6 est prête à recevoir des déchets depuis le mois d'août.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Quelle est l'espérance de vie des clôtures de saules ?</i>	M. Desnoyers répond ne pas savoir. Mme Caillaud ajoute que l'information est probablement disponible sur le site internet de RAMO.
<i>Est-ce que les clôtures de saules sont utilisées pour sécuriser les lieux ?</i>	M. Desnoyers explique que, bien qu'il y ait effectivement une volonté de contrôler l'accès au site, l'installation actuelle des clôtures de saules a été faite à des fins esthétiques.
<i>Est-ce que le pourtour de l'usine de GNR sera fermé par des clôtures de sécurité ?</i>	M. Desnoyers précise qu'à sa connaissance, il n'y aura pas de clôtures autour de l'usine.
<i>Lorsque des échantillons de soudure sont pris, combien de temps faut-il pour obtenir les résultats ?</i>	M. Forget répond que si l'échantillon est pris le soir, les résultats sont connus le lendemain midi. Si une soudure est révélée non conforme, elle doit être reprise. Comme chaque soudure est identifiée avec un numéro, il est facile de connaître laquelle doit être reprise.
<i>Dans la conception d'une cellule, qu'est-ce qui empêche l'eau qui s'écoule de sortir du site ?</i>	M. Forget explique que des tuyaux sont aménagés aux pourtours des cellules pour recueillir une telle eau avant qu'elle ne sorte du site. M. Desnoyers ajoute que la conception des cellules est faite pour créer des chemins préférentiels pour l'eau. Ainsi, le demi-mètre de pierre net permet d'écouler l'eau jusqu'au fond tout en bloquant les déchets. M. Forget ajoute que des pentes sont volontairement créées dans le fond des cellules pour acheminer l'eau vers les points bas où sont installées des pompes permettant de l'acheminer jusqu'au système de traitement des eaux.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Comment est-ce que la soudure de membranes est faite ?</i>	M. Desnoyers explique qu'une machine passe entre les deux membranes et chauffe les plastiques qui se soudent. Comme c'est un processus plutôt visuel, une photo de soudure pourrait être partagée, ou encore la machine pourrait être apportée.

Action de suivi :

- Vérifier si l'usine de GNR sera protégée par une clôture de sécurité
- Partager une photo de la réalisation d'une soudure ou apporter la machine à souder à une rencontre du comité.

9.5 DÉPLACEMENT DE LA BALANCE (AJOUT)

M. Desnoyers explique que le concept final du poste de pesée est très avancé, car l'objectif est d'effectuer tous les travaux d'infrastructure de béton avant l'hiver pour que, dès le printemps, l'électronique des balances puisse être déplacée.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

<i>Est-ce que WM prévoit toujours déplacer le nouveau poste de pesée près des torchères ?</i>	M. Desnoyers explique que WM est toujours sur la planche à dessin pour déterminer l'aménagement final. L'espace disponible est bien moindre que ce qui y paraît. Un des objectifs demeure d'être en mesure d'avoir l'espace suffisant pour permettre à un camion d'effectuer un demi-tour, ce qui est difficile à intégrer avec l'espace disponible. Cela explique que WM est encore sur la planche à dessin.
<i>Combien de camions pourrait recevoir l'aire d'attente devant la nouvelle pesée ?</i>	M. Desnoyers répond que ce serait 15 camions.
<i>Combien de camions peuvent présentement attendre sur l'aire d'attente ?</i>	M. Desnoyers répond que c'est seulement quatre ou cinq camions.

<p><i>Jusqu'où les camions en attente peuvent-ils être refoulés actuellement ?</i></p>	<p>M. Desnoyers explique que c'est déjà arrivé jusqu'à la 2^e rue. Cela a été beaucoup moins fréquent cette année. Une des situations qui est en cause est lorsque les chantiers remplissent les camions de sols contaminés dès l'ouverture des chantiers. Ces camions arrivent tous à 08h00 au site d'enfouissement créant un effet de congestion. Déplacer les balances permettra de régler cette problématique. Aussi, un autre enjeu dans la configuration actuelle est qu'il est impossible pour les préposés à la pesée de voir combien de camions attendent. Avec la nouvelle configuration, ils pourront les voir et prendre des actions.</p>
<p><i>Est-ce que la nouvelle pesée sera opérationnelle en 2024 ?</i></p>	<p>M. Desnoyers confirme que oui. Il précise que les balances étant vouées à être changées, les nouvelles seront installées au nouvel emplacement tandis que les présentes balances resteront en service jusqu'à la dernière minute.</p> <p>Il ajoute qu'avec les développements récents, l'échéancier est très près d'être finalisé et révélé. En ce moment, M. Desnoyers peut avancer que les fondations seront terminées cet hiver et le déplacement de la pesée sera idéalement terminé à l'été 2024.</p>
<p><i>Est-ce qu'une mention pourrait être faites dans le Journal Le Contact à propos que l'enjeu d'accumulation des camions jusqu'à la 1^{re} et 2^e rue est en voie d'être résolu ?</i></p>	<p>M. Craft confirme que l'avancement du projet de déplacement des balances pourra faire l'objet d'une publication du Comité.</p>
<p><i>L'enjeu du refoulement des camions jusqu'à la 1^{re} et 2^e rue est important, car il est arrivé que des autobus ne puissent pas passer.</i></p>	<p>M. Desnoyers précise qu'une importante sensibilisation est faite aux camionneurs et que WM proscrit le blocage des intersections. Cela étant dit, il arrive que des camionneurs ignorent ces pratiques et bloquent l'intersection.</p>
<p><i>Est-ce que WM pourrait avoir une personne chargée de la circulation pour ces périodes critiques ?</i></p>	<p>M. Desnoyers précise que ces refoulements ne se produisent jamais à la même période. Il est donc difficile de prévoir quand ils sont nécessaires. De plus, ces refoulements ne durent pas très longtemps, donc le problème est résolu le temps qu'une personne se mette en position. Lorsque le refoulement est occasionné par des situations dont nous sommes responsables, une personne est envoyée.</p>
<p><i>Est-ce que cette problématique sera résolue d'ici l'an prochain ?</i></p>	<p>M. Desnoyers répond que ça devrait l'être.</p>

Action de suivi :

- Faire mention dans la prochaine publication du Journal Le Contact de l'état d'avancement du projet de relocalisation des balances et de l'effet positif attendu sur l'enjeu d'accumulation des camions sur la circulation.

10. REGISTRE DES PLAINTES

M. Desnoyers mentionne qu'il y a justement eu un signalement depuis la dernière rencontre en lien avec l'intersection bloquée par les camions. Il explique que, tandis que les arrivées de tonnage ont été plus faibles qu'à l'habitude pendant le début de l'été, le mois d'août a été marqué par une augmentation importante de sorte qu'il y a eu quelques refoulements de camions jusqu'à la 1^{re} et 2^e rue.

11. DIVERS ET PROCHAINES RÉUNIONS

Un membre du Comité demande s'il serait possible de changer la date de la prochaine rencontre de comité pour le mercredi 13 décembre 2023. La date est entérinée par les membres.

M. Desnoyers remercie les membres pour leur présence.

Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion est levée à 20 h 47.

Nicolas Lavoie, responsable du compte rendu